



Communiqué

Pour diffusion immédiate

La ministre Bibeau lance une nouvelle période de réception des demandes pour le Programme des technologies propres en agriculture

23 mai 2023 – Drummondville (Québec) – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Afin d'aider les productrices et producteurs agricoles à rendre leurs activités de plus en plus durables, l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, annonce que le Programme des technologies propres en agriculture (TPA) - volet Adoption recevra de nouvelles demandes à compter du 1er juin 2023.

Cette nouvelle période de réception des demandes du volet Adoption des TPA offrira des subventions non remboursables de 25 000 \$ à 2 000 000 \$ pour aider les productrices et producteurs agricoles à acquérir et installer des équipements pouvant réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou présentant d'autres avantages connexes pour l'environnement.

Le Programme des TPA cible trois domaines prioritaires : l'énergie verte et l'écoénergie, l'agriculture de précision et les solutions de bioéconomie.

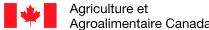
Les 249 projets annoncés jusqu'à présent dans le cadre du Programme des TPA se chiffrent jusqu'à 95,8 millions de dollars. L'entreprise Entosystem inc. de Drummondville a par exemple reçu 2 millions de dollars dans le cadre du volet Adoption des TPA pour l'achat et l'installation de technologies et d'appareils écoénergétiques de pointe, simplifiant ainsi la production de produits à base d'insectes utilisés dans les engrais et les aliments pour animaux. C'est en marge de l'ouverture de leurs nouvelles installations que la ministre Bibeau annonce aujourd'hui l'ouverture de la nouvelle période de demandes.

Pour cette nouvelle période de réception des demandes du volet Adoption des TPA, la priorité sera accordée à l'écoresponsabilité et aux projets qui se montrent les plus prometteurs à réduire de façon mesurable les émissions des GES et celles liées au méthane et aux engrais, conformément aux objectifs du gouvernement du Canada.

Les demandeurs admissibles partout au pays pourront présenter une demande du 1er au 22 juin 2023, et ils sont encouragés à le faire immédiatement. Les organisations qui ont obtenu du financement du volet Adoption par le passé ne sont pas admissibles.

Citation

- « Nous sommes engagés à soutenir les productrices et producteurs agricoles dans leurs efforts pour réduire leur empreinte climatique. Le Programme des technologies propres en agriculture rend plus accessible l'acquisition d'équipements qui vont rendre l'agriculture canadienne toujours plus durable. »
 - L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire





Faits en bref

- Dans le cadre du Plan climatique renforcé et du Plan de réduction des émissions, le gouvernement du Canada a accordé plus de 1,5 milliard de dollars pour accélérer les progrès de réduction des émissions du secteur agricole et rester un chef de file mondial de l'agriculture durable. De ce montant, 495,7 millions de dollars ont été affectés au Programme des TPA.
- Le Programme des TPA est une initiative de sept ans dotée d'une enveloppe de 495,7 millions de dollars divisée en deux volets, soit le volet Adoption, qui se termine le 31 mars 2026, et le volet Recherche et innovation, qui prend fin le 31 mars 2028.
- Grâce au Programme des TPA, on estime que les émissions de gaz à effet de serre diminueront de jusqu'à 0.8 mégatonne par année en raison du remplacement des combustibles et de la réduction de la consommation de combustibles.
- Les demandeurs admissibles au nouveau volet Adoption doivent être des organisations à but lucratif, y compris les entreprises et les sociétés, les particuliers ou les propriétaires uniques, les coopératives ou les partenariats et les groupes autochtones. Les demandeurs doivent être des entreprises existantes cherchant à réduire leurs émissions actuelles de GES et celles liées au méthane et aux engrais.
- Pour obtenir plus de renseignements sur le volet Adoption, envoyez un courriel à aafc.act-a-tpaa.aac@agr.gc.ca ou composez le 1-877-246-4682. Des renseignements sur le programme sont aussi publiés sur le site Web https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/technologies-propresagriculture-volet-adoption.

Liens connexes

Plan de réduction des émissions pour 2030 Programme des technologies propres en agriculture : volet Adoption Programme des technologies propres en agriculture : volet Recherche et innovation

Personnes-ressources

Pour les médias :

Simon Lafortune Attaché de presse Cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire simon.lafortune@agr.gc.ca 343-549-0778

Relations avec les médias Agriculture et Agroalimentaire Canada Ottawa (Ontario) 613-773-7972 1-866-345-7972

aafc.mediarelations-relationsmedias.aac@agr.gc.ca Suivez-nous sur Twitter, Facebook, Instagram, et LinkedIn

Site Web: Agriculture et Agroalimentaire Canada